

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Saint Julien-le-Petit, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	26	4	26	30	1

Pour	Contre	Abstention
27	0	3

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT ST PRIEST Hubert, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, GASCHET Gérald a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard a donné pouvoir à PLAZANET Mélanie

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, MALET Patrick, SIMON Isabel, SIMON Philippe

Secrétaire de séance : PAQUET Laurent

### INSTITUTION

Délibération n° 47-2024 : Participation au financement du service de portage de repas à domicile de l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages

Madame la Présidente rappelle que la Communauté des Communes des Portes de Vassivière a fait le choix d'exercer la compétence action sociale par délibération N° 71-2022 du 30 septembre 2022.

Ce transfert a eu pour effet une modification des statuts au 1er janvier 2023 afin d'intégrer cette nouvelle compétence, conformément à la volonté des élus d'offrir aux habitants du territoire le même accès à l'action sociale. En effet, avant le transfert de compétence, chaque commune exerçait cette compétence selon des modalités qui n'étaient pas harmonisées à l'échelle du territoire de la Communauté des Communes.

A ce titre, certaines communes participaient au financement du service de repas à domicile pour leurs administrés. Cette participation permettait de minorer le coût final facturé aux usagers par l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages. Néanmoins, le montant de cette participation variait selon les communes.

Madame la Présidente indique qu'avec le transfert de la compétence action sociale, une harmonisation de cette participation s'avère nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte rendu de la Conférence des Maires réunie à Beaumont -du- Lac en date du 24 juin 2022 qui a proposé une participation sur la base de 1€ par repas,

Vu le compte rendu de la CLECT réunie en date du 05 octobre 2023. qui a évalué le transfert de cette charge à la Communauté des Communes sur la base des coûts des 3 dernières années supportés par les communes à ce titre,

Considérant la volonté de la collectivité de contribuer à la politique en faveur de l'autonomie sur le territoire, dans l'optique de permettre aux personnes qui le souhaitent de se maintenir à leur domicile en dépit des difficultés liées à l'âge ou à une situation de handicap,

Considérant la nécessité de fixer un montant harmonisé de participation pour les usagers du service de repas à domicile du territoire,

**A la majorité, avec 3 abstentions, les élus communautaires, après en avoir délibéré, décident de :**

- **D'APPROUVER** une participation financière à hauteur de 1 € par repas pour les usagers du service de portage de repas proposé par l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages, à compter du 1er janvier 2024.
- **D'INDIQUER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 12 avril 2024

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

16 AVR. 2024

16 AVR. 2024